

03/02/2017

1. Organisation

La S.E.M.L (Société d'Economie Mixte Locale - IM 049100006) ANGERS LOIRE TOURISME Office de tourisme d'Angers Loire Métropole (7 place Kennedy - BP 15157 49051 ANGERS cedex 02 Tél : 02 41 23 50 00 organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé «**Made in Angers**», du **13 février 2017 au 4 mars 2017 inclus** (ci-après également dénommé le Jeu). La dite Société est également dénommée ci-après «la Société Organisatrice».

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert exclusivement aux personnes résidant en France métropolitaine à l'exclusion des salariés de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées ainsi que des membres de leur famille, des agences et de toute personne ayant participé à l'organisation de la présente promotion, leurs salariés et membres de leur famille. Le participant autorise toutes les vérifications concernant son identité. La participation des mineurs au Jeu est soumise à une autorisation parentale. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier cette autorisation à tous les stades du Jeu. Les participants doivent disposer d'un compte Facebook.

3. Principe et modalités de participation

Le Jeu sera annoncé sur la page Facebook officielle de l'office de tourisme d'Angers :

<https://www.facebook.com/tourismeangersloirevalley/>

et sur le site web madeinangers.fr

a/ Pour participer, les participants doivent se rendre sur la page

<https://www.facebook.com/tourismeangersloirevalley/>

b/ Remplir le formulaire d'inscription

c/ Compléter la phrase suivante : « Ce que je préfère à #madeinangers c'est... ».

Le participant pourra s'inscrire jusqu'au dernier jour du jeu, **le 4 mars 2017** jusqu'à minuit.

La réponse ne doit pas contenir de contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, tortueux, pornographique, violent ou diffamatoire. Par ailleurs, il en va de même pour du contenu faisant la promotion du sectarisme, du racisme, de la haine ou de la violence envers un groupe ou une personne ni la promotion de la discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge. L'Organisateur se réserve le droit de demander des justificatifs au participant, afin de prouver qu'il est bien l'auteur de la phrase.

Il ne sera accepté aucun autre moyen de participation. Toute participation incomplète ou non conforme au présent règlement ne saurait être prise en compte et ne pourrait faire l'objet d'aucune réclamation.

En participant au Jeu, les participants acceptent automatiquement le présent règlement. En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous les documents (notamment publicitaires) relatifs au Jeu.

Les données à caractère personnel concernant le participant sont destinées à l'Organisateur en vue de l'organisation du Jeu et notamment aux fins de l'inscription du participant, sa participation au Jeu,

et de contacter les gagnants. Les données devant être adressées à l'Organisateur sont obligatoires. A défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Une seule participation par personne est autorisée. Il est interdit de participer à partir de plusieurs comptes Facebook ou autres.

La participation implique notamment la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, des réseaux sociaux et notamment l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou des piratages, ou les risques de contamination par d'éventuels virus présents sur le réseau.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

Le Jeu ainsi que son règlement et conditions sont régis par la loi française.

4. Fraude et litiges

En cas de tentative ou de fraude avérée, Angers Loire Tourisme se réserve le droit de disqualifier tout participant.

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par l'Organisateur, dont les décisions seront souveraines et sans appel. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois suivant la date de clôture du Jeu.

5. Le jury

Un jury composé de membres de la société organisatrice de ce jeu désignera les phrases les plus originales en fonction de critères tels que la langue française, l'originalité et le respect des conditions exposées ci-dessus.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

6. Désignation des lots :

15 paniers d'une valeur de 0 à 50 €
composée de lots offerts par les entreprises Made in Angers, et par Angers Loire Tourisme.

Association les Jacobins : Bracelet brodé main, Tableau, Lithos et gravures

Brasserie Belle de Maine : coffret de 3 bouteilles

Institut Confucius : 5 catalogues de l'exposition « Kang » du photographe Gilles Sabrié, 5 catalogues de l'exposition « La Chine du Sud au fil du crayon » de l'artiste Li Kunwu

Association Faune Sauvage (Maison des chasseurs) : 10 dvds chasse en Anjou, 20 crayons, 10 carnets de poche

Esa : 5 tote bags, 5 stylos, 5 crayons papier

CCI Centre Pierre Cointreau : repas à gagner, soit 5 repas de 2 personnes. Afin de faciliter l'organisation, nous vous proposons la répartition suivante par date :

Mercredi 08 mars, Jeudi 16 mars, Mardi 21 mars, Vendredi 07 avril, Mardi 18 avril

Hôtel d'Anjou : 1 coffret 3 vins La Salamandre et des confitures Hôtel d'Anjou

Giffard : 10 miniatures Menthe-Pastille 24% - 2cl, 10 boîtes de pastilles à la Menthe-Pastille

Atos : (1 clé USB 8GB + 1 housse de protection ordi portable + 1 moleskine A5 + 1 stylo)

Bibliothèque Anglophone : Abonnement à l'association

Piverdière : 1 Bouquet de fleur ou composition florale

CNPH : Plantes en pot et tablier

Cuir et carnets : Vide poche en cuir avec perles d'ambre

La fabrique des Bières d'Anjou : un pack de 4x33cl de Piautre

Carré Cointreau : 3 livres

Keolis : 12 livres "30 ans transports angevins"

Les Girandières - Résidence services seniors : Casquette, Crayon, 1 chargeur usb

Biscotte Pasquier :

Ecole de l'ADN - Terre des sciences : "Livres "Du roi René à Végépolys - Les plantes naissent et fleurissent en Anjou" Ed Terre des Sciences, Terra Botanica et Végépolys, 180 p, 2016. 47 thèmes, 26 zooms, des définitions et 500 photographies légendées."

DPAP : Bon cadeau d'une valeur de 20 € comprenant (1 plaque de saumon norvégien tranché main 4 Tranches, 1 pot de rillettes de sardine, 1 pot de rillettes de saumon fumé, 1 pot de tarama au caviar)

Le gagnant ne pourra pas échanger son lot contre un autre lot ou contre sa valeur en espèces ; le lot est personnel et ne pourra être cédé à une autre personne.

7. Mise à disposition des lots

Les lots sont à retirer à l'office de tourisme jusqu'au 7 avril 2017.

Aucun lot ne sera distribué aux personnes non-éligibles.

L'annonce du gagnant sera effectuée sur Facebook via un message privé ou via un commentaire sur le post du jeu dans un délai de deux semaines suivant la délibération.

Les gagnants devront répondre à l'Organisateur dans un délai de 5 jours pour confirmer leurs coordonnées (nom, prénom, adresse postale) à laquelle ils souhaitent que leur dotation leur soit envoyée. A défaut, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

En cas d'indisponibilité des lots, l'Organisateur se réserve le droit de les remplacer par des lots de nature et de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de problème survenant lors de l'acheminement des dotations par courrier, notamment en cas d'erreur dans l'adresse postale indiquée par les gagnants.

8. Responsabilité

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de retirer, suspendre ou de modifier le Jeu en cas d'évènement fortuit indépendant de sa volonté ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident liés à l'utilisation de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique, des réseaux sociaux (exemples : Youtube, Facebook, Twitter) de toute autre connexion technique.

Ce jeu-concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice et non à Facebook.

9. Informatique et Libertés

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent, que le participant peut exercer en s'adressant à l'Organisateur, à l'adresse indiquée au début du présent règlement. En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation.

10. Dépôt et délivrance du règlement

Le présent règlement du Jeu est déposé auprès de : Maîtres Paul Rochard et Philippe Guillou,
Huissiers de Justice associés, 25 rue Chevreul – BP 85187 – 49051 ANGERS Cedex 02.

Le dit règlement est délivré gratuitement à tout intéressé qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Angers Loire Tourisme - service communication – 7 place Kennedy – 49000 Angers - Ce règlement est également consultable sur madeinangers.fr
